

MiFID II – Gouvernance des produits / Marché cible identifié (investisseurs professionnels et contreparties éligibles uniquement) – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit du producteur (tel que défini par la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée ("**MiFID II**")), l'évaluation du marché cible des Titres (tels que définis ci-après), en prenant en compte les cinq (5) catégories auxquelles il est fait référence au point 19 des recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publiées par l'Autorité européenne des marchés financiers (l'"**AEMF**") le 3 août 2023, a mené à la conclusion que (i) le marché cible pour les Titres est composé de contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, chacun tel que défini par MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Conditions Financières en date du 5 mars 2024



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Programme d'émission de Titres

(Euro Medium Term Note Programme)

de 1.000.000.000 d'euros

LEI (identifiant d'entité juridique) : 969500V08Y2PG8JTLG42

Emprunt obligataire d'un montant nominal de 10.000.000 d'euros portant intérêt au taux annuel de 3,315 % et venant à échéance le 7 mars 2033 (les "Titres")

Souche n°25
Tranche n°1

Prix d'émission : 100,00 %

Natixis

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du document d'information en date du 8 septembre 2023 tel que modifié et/ou complété par le(s) modification(s) du document d'information en date du 17 janvier 2024, relatif au programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Notes*) de 1.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (ensemble, le "**Document d'Information**").

Le présent document constitue les conditions financières (les "**Conditions Financières**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") et devant être lues conjointement avec le Document d'Information. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Le Document d'Information et les présentes Conditions Financières sont publiés sur le site internet de l'Emetteur (<https://seine-et-marne.fr/fr/notation-financiere>) et (b) disponible(s) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur.

1.	Emetteur :	Département de Seine-et-Marne.
2.	(i) Souche n°:	25
	(ii) Tranche n°:	1
3.	Devise Prévue :	Euro (€)
4.	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	10.000.000 €
	(ii) Tranche :	10.000.000 €
5.	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
7.	(i) Date d'Emission :	7 mars 2024
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	7 mars 2033
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 3,315% par an <i>(autres détails indiqués ci-après)</i>
10.	Base de Remboursement/Paiement :	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée. <i>(autres détails indiqués ci-après)</i>
11.	Changement de Base d'Intérêt :	Sans objet
12.	Option de remboursement :	Sans objet
13.	Date des autorisations d'émission des Titres :	Décision n°2024/5/DGS/Direction des Finances du Président du Conseil départemental de l'Emetteur en date du 28 février 2024

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

14.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	3,315% par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	7 mars de chaque année à compter du 7 mars 2025 jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)
	(iii) Montant(s) de Coupon Fixe :	3.315 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant(s) de Coupon Brisé :	Sans objet
	(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact – ICMA
	(vi) Dates de Détermination du Coupon :	7 mars de chaque année
	(vii) Autre(s) modalité(s) relative(s) à la méthode de calcul des intérêts des Titres à Taux Fixe :	Sans objet
15.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Sans objet
16.	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux	

Variable : Sans objet

17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet

19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet

20. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet

22. **Montant de Remboursement Anticipé :**

Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant, si exigé ou différent de ce qui est prévu dans les Modalités :

100.000 € par Titre de 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée

Remboursement pour des raisons fiscales :

(i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Oui

(ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Oui

23. **Rachat (Article 6(g)) :** Les Titres rachetés par l'Emetteur pourront être conservés et revendus ou annulés conformément à l'Article 6(g)

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés

(i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur

(ii) Etablissement Mandataire : Sans objet

(iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet

25. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** T2

26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet

27. **Masse (Article 11) :** Sans objet

28. **Autres conditions financières :** Sans objet

GENERALITES

Le montant principal total des Titres émis a été Sans objet
converti en euro au taux de [●], soit une somme de
(uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés
en euros) :

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

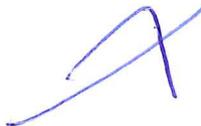
Les Conditions Financières constituent les conditions financières requises pour l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Département de Seine-et-Marne.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :

Par : Vincent CLAUDON, Directeur des finances
Dûment habilité



PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES AUX TITRES

Sans objet

2. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 7 mars 2024 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 7.500 €

3. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne seront pas notés.

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions payables à l'(aux) Agent(s) Placeur(s) conformément au chapitre "Souscription et Vente" du Document d'Information, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif

6. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 3,315 % par an.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR001400OH17

Code commun : 277809559

Code FISN : Département de /3.315 MTN 20330307

Code CFI : DTFNFB

Dépositaires :

- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, SA : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, SA et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

9. PLACEMENT

Méthode de distribution : Non syndiqué

- (i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet
- (ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet
- (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Natixis
- (iv) Restrictions de vente – Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1* ; Règles TEFRA non applicable
- (iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet